

Enseignement « supérieur » à l'ère coloniale

À la suite du partage de l'Afrique qui fut déclenché par la Conférence de Berlin et s'acheva dans les années 1920, le territoire d'une superficie de 4 634 000 km² qui s'étendait, d'ouest en est, de Dakar au Lac Tchad et, du nord au sud, du désert du Sahara aux côtes du Golfe de Guinée, venait d'être soumis à la domination française. Ayant été divisé en plusieurs colonies, divisions administratives dirigées chacune par un gouverneur, ce territoire fut organisé en 1895 en une fédération: l'Afrique occidentale française (AOF). Cette fédération était dirigée par un gouverneur général qui siégea d'abord à Saint-Louis de 1895 à 1902 ensuite à Dakar dès 1902. Sous l'administration française, les Africains indigènes qui y vivaient étaient traités en tant que « sujets ». Ils étaient privés du droit et de la liberté civile dont tout citoyen français pouvait pleinement bénéficier, et soumis à l'indigénat, régime appliqué en AOF qui permettait aux administrateurs d'exercer sans procédure juridique leur juridiction sur les autochtones.

C'est ce régime de l'indigénat qui posa les bases philosophiques de l'éducation coloniale. L'autorité coloniale, certes, s'intéressait à donner une éducation à la masse indigène, mais son système d'éducation était bâti sur un fondement discriminatoire. Il n'avait alors pour but que de former des « adjoints » qui servissent aux administrateurs et aux colons. Par conséquent, les Africains indigènes qui suivaient l'enseignement colonial ne pouvaient parvenir qu'aux positions subalternes de « commis » d'administrateurs, « aides-médecins » ou « instituteurs indigènes ». Leurs diplômes et qualifications professionnelles n'avaient aucune validité en dehors de l'AOF.

Après l'abrogation du code de l'indigénat en 1945, des réformes avaient été mises en œuvre afin que le système d'éducation coloniale s'harmonise avec celui en

vigueur en métropole: les écoles primaires supérieures (EPS), établissements particuliers aux colonies et chargés des deux dernières années de l'enseignement primaire qui duraient 8 ans, avaient été remplacées par les collèges; des lycées, il n'y en avait que deux en AOF avant 1945, avaient été créés dans chaque colonie et dispensaient désormais un enseignement sanctionné par le baccalauréat; enfin, en 1950, l'Institut des hautes études de Dakar (IHED), premier établissement de l'enseignement supérieur proprement dit, fut fondé. Ainsi, l'enseignement supérieur en Afrique de l'ouest prit naissance juste à la fin du bicentenaire de la colonisation française qui avait débutée par la fondation de la colonie du Sénégal au milieu de XVIII^e siècle.

Cependant, il faut noter que les établissements d'enseignement, sous le régime de l'indigénat, malgré leur nature discriminatoire, avaient fait naître nombre de personnalités qui allaient jouer un rôle important dans la vie politique et syndicale des colonies: c'est-à-dire les « élites politiques ». Par exemple, l'École William-Ponty, un établissement fédéral dont le but était la formation des commis d'administration, des instituteurs indigènes et des médecins adjoints, eut dans ses sortants, des leaders politiques comme Ouëzzin Coulibaly de la Haute-Volta, Félix Houphouët-Boigny de la Côte d'Ivoire, etc. Les instituteurs indigènes formés dans les écoles normales coloniales ou dans les « cours normaux », écoles normales de statut subalterne ou de nature complémentaire, quant à eux, étaient les pionniers des activités syndicales africaines. Cette observation nous permet de qualifier ces établissements et le système colonial d'enseignement « supérieur » sociologiquement dit.

De ce point de vue, nous suivrons l'historique de l'enseignement dans l'ère coloniale et esquisserons son système. Nous déterminerons trois périodes: primo, la période jusqu'à la fin de XIX^e siècle; secundo, celle après la fondation de l'AOF; tertio, celle après la déclaration de l'« Union française » jusqu'aux indépendances des territoires constitutifs.

1. L'ENSEIGNEMENT AVANT LA FONDATION DE L'AOF

En 1816, le gouverneur du Sénégal invita un instituteur français à Saint-Louis et lui fit diriger une école destinée à donner aux enfants de la ville un enseignement élémentaire en français et en ouolof (langue locale dominante dans cette région). C'est un cas rare dans l'histoire de l'enseignement des Africains par les Européens de l'utilisation d'une langue locale pour l'instruction, mais cette tentative fut abandonnée définitivement en 1829. Alors, un ancien professeur à l'École militaire, qui s'appellait Baulin, fut chargé de l'école de garçons à Saint-Louis et obtint un réel succès (Capelle, pp.17-18).

À partir de 1840, une mission, les Frères de Ploëmel, entreprit un enseignement primaire, professionnel, agricole et artisanal. L'atelier de forge et de menuiserie que les Frères ouvrirent en 1848 à Saint-Louis fut la première école des arts et métiers. Entre 1844 et 1849, fut ouvert par le gouverneur le collège secondaire de Saint-Louis, qui concurrença l'école des Frères. Parallèlement, une autre mission, les sœurs de Saint-Joseph de Cluny, entreprit aussi l'enseignement pratique de la couture et du ménage destiné aux filles (Ibid., p.18).

Le gouverneur Faidherbe, qui prit fonction en 1854 et qui s'intéressait à l'enseignement des « indigènes », ouvrit, suivant le modèle effectué alors en Algérie, des écoles destinées aux musulmans et créa l'« École des otages », un établissement destiné aux fils des chefs et à ceux des interprètes (il fut supprimé en 1872) (Ibid., pp.18-19; Buell, p.992). Sous l'administration de Faidherbe, Saint-Louis, chef-lieu à ce moment-là de la colonie du Sénégal, avait 860 élèves dont 200 étaient des filles. Mais après son départ en 1865, l'enseignement au Sénégal entra en véritable stagnation. En 1898, soit plus de 80 ans après la première initiative dans le domaine de l'enseignement, il n'y avait que 9 écoles primaires dans la colonie du Sénégal (Capelle, p.19).

La diffusion rapide de l'enseignement dans les territoires du Soudan, de la Côte d'Or (Côte d'Ivoire) et du Dahomey faisait contraste avec la stagnation au Sénégal. Au Soudan, dès que la première école fut construite en 1882, plusieurs écoles sommaires furent ouvertes successivement dans les régions nouvellement conquises. Ces écoles étaient dirigées par les sous-officiers et les interprètes servant les commandants de cercles (divisions pour l'administration régionale dans une colonie). Même une école des fils de chefs, suivant le modèle de celle de Saint-Louis, fut fondée à Kayes. Une école manuelle d'apprentissage fut aussi établie. Les missions chrétiennes de leur côté construisirent des écoles. À la fin du XIX^e siècle, il y avait 30 écoles et 800 élèves au Soudan (Ibid., pp.19-20).

Dans le Territoire de la Côte d'Or, Arthur Verdier, colon et résident, construisit, après son échec de 1882, une école à Elima au bord de la lagune Aby, en 1887, une deuxième à Moosoo en 1890, et enfin une école agricole toujours à Elima en 1892. Louis-Gustave Binger, le premier gouverneur de la Colonie de Côte d'Ivoire, fondée officiellement en octobre 1893, réorganisa deux écoles de Verdier en écoles publiques (à ce moment-là l'école d'Elima fut transférée à Assinie) et fonda lui-même des écoles publiques à Grand-Bassam, Bonoua, Dabou, Jacqueline et Grand-Lahou (Ibid., p.18; Sosoo, pp.37-41; Grah-Mel, pp.51-53; Désalmand, p.100).

En 1895, après une convention entre l'Administration de Binger et la Société des missions africaines de Lyon, les Pères de cette mission catholique se chargèrent de la direction des écoles en profitant des subventions de l'administration. En décembre 1897, le gouverneur Mouttet publia un arrêté organisant le système de l'enseignement en Côte d'Ivoire qui fut désormais constitué de trois niveaux, CP, CE et CM, et s'adressa aux enfants ayant entre 6 et 15 ans (Désalmand, p.256). En 1900, après le renouvellement de la convention, les missionnaires bénéficiaient d'une subvention mensuelle de 285 francs pour chaque école (contre

150 francs dans la précédente convention) (Ibid., p.108).

Les missions jouèrent un grand rôle comme introducteur de l'enseignement partout en Afrique de l'ouest. Leurs efforts obtinrent un grand succès notamment au Dahomey. Avant l'annexion par la France en 1894, plus de 20 écoles menées par les missionnaires portugais y avait dispensé un enseignement pratique. À la suite de l'annexion, les directions de ces écoles furent déléguées aux missionnaires français. En Guinée, l'avancement fut plus modéré; il y avait depuis 1878 deux écoles, l'une à Conakry et l'autre à Boffa (Capelle, p.20).

La politique de laïcisation de l'enseignement qui fut adoptée en métropole au tournant du siècle fut appliquée en AOF. Les gouvernements des colonies chassèrent les maîtres congréganistes des écoles publiques et supprimèrent les subsides pour les écoles missionnaires. En Côte d'Ivoire, à partir du 1^{er} janvier 1904, toutes les subventions aux écoles confessionnelles furent supprimées (Désalmand, p.110). Il est manifeste que la politique de laïcisation mit un frein à la scolarisation, surtout celle des filles, pour lesquelles les missions se chargèrent de l'enseignement.

2. L'ENSEIGNEMENT DANS LA PÉRIODE AVANT 1945

2.1 L'UNIFORMISATION FÉDÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT

Les arrêtés du 24 novembre 1903, signés et publiés par le Gouverneur général Roume, et appelés pratiquement « la charte » de l'enseignement de l'AOF, posèrent la première pierre vers l'uniformisation fédérale de l'enseignement. La charte détermina l'enseignement primaire élémentaire qui fut constitué de trois étapes: le cours préparatoire (CP), le cours élémentaire (CE) et le cours moyen (CM), d'une durée respective de 2 ans, et décida de la construction de trois genres d'écoles: d'une part l'« école de village », qui ne se chargeait que du CP et du CE, d'autre part l'« école régionale » et l'« école urbaine » qui dispensaient 6 ans d'enseignement primaire élémentaire en toute intégrité, sanctionné par le Certificat d'études primaires élémentaires (CEPE), qui n'avait cependant aucune équivalence avec le CEPE en métropole.

La même année que la publication de la charte, fut fondée à Saint-Louis, une école de formation des maîtres indigènes, l'École normale de Saint-Louis. Cette école recrutait les élèves munis du CEPE et leur donnait 2 ans d'enseignement pour former des « moniteurs », maîtres adjoints destinés aux écoles de villages dites « de brousse ». La durée de formation dans cette école fut prolongée à 3 ans en 1907. L'enseignement de 9 ans (6 ans en école primaire élémentaire et 3 ans à l'École normale) fut donc le maximum possible de l'enseignement pour les « indigènes »

(L'entrée aux écoles urbaines fut d'abord réservée aux enfants européens, mais cette discrimination fut supprimée en 1910).

Toujours en 1903, le Gouvernement général ouvrit deux autres écoles interfédérales; l'une, l'École primaire supérieure commerciale, à Saint-Louis, appelée communément « École Faidherbe » et l'autre, l'École supérieure professionnelle, à Dakar, nommée l'« École Pinet-Laprade ». La première comprenait une section commerciale et une section administrative destinées à préparer aux emplois coloniaux (travaux publics, postes, douanes, et secrétariat) et se chargeait de l'instruction des cadres indigènes. Cette école avait aussi une section secondaire pour les candidats aux lycées de la métropole. L'École Pinet-Laprade avait pour but l'apprentissage des maîtres-ouvriers dans les domaines de la menuiserie, la forge et la maçonnerie. En 1907, l'École des pupilles-mécaniciens de la Marine fut aussi fondée. Placée sous l'autorité du Commandant de la Marine, cette école se chargea de la formation des mécaniciens pour la marine de guerre et la marine marchande (Désalmand, p.196).

Le manque considérable de personnel compétent pour l'administration obligea le Gouvernement général à l'expansion du système d'enseignement. L'arrêté du 7 juillet 1911 demanda à toutes les colonies d'établir dans chaque chef-lieu un groupe central scolaire. C'était une école régionale élargie, avec des sections commerciales, des sections professionnelles, des cours normaux, et qui avait pour but la formation des cadres coloniaux et des candidats aux écoles fédérales. Dans les années suivantes, ces groupes centraux furent réorganisés en Écoles primaires supérieures (EPS).

Les EPS devaient jouer un rôle intermédiaire entre les écoles primaires élémentaires et les écoles fédérales. L'École Blanchot, une EPS fondée en 1916 à Saint-Louis fut le modèle complet de l'organisation d'une EPS. Elle comprenait plusieurs sections: le cours normal (formation des moniteurs), la section des écrivains (c'étaient des écrivains publics), des dactylographes et des comptables, la section des postes et télégraphes, la section des infirmières, la section des ouvriers manuels et la section agricole (Capelle, p.29). Cette organisation montre bien les besoins en personnel de la part des administrateurs. Dans l'année scolaire 1924/25, 620 élèves étudièrent dans 7 EPS réparties en AOF (Désalmand, p.176).

En 1912, l'École normale de Saint-Louis devint l'École normale d'instituteurs (ENI) et fut désormais rattachée au Gouvernement général. L'ENI fut transférée en 1913 à l'Île de Gorée et en 1916 prit le nom d'« École normale William Ponty » en souvenir du Gouverneur général mort quelques mois auparavant.

La même année, en vue de fournir des candidats à l'École de médecine, qui devait ouvrir ses portes deux ans après, une section préparatoire à l'École de médecine fut créée à l'École Faidherbe. En novembre 1918, l'École de médecine de l'AOF fut installée à Dakar. Cette école comprenait, dès le début, une section de médecins et celle de sages-femmes, et y furent adjointes une section vétérinaire en 1919, une section de pharmaciens en 1920 et, enfin, une section d'infirmières-visiteuses en 1930.

Lorsque l'École Faidherbe fut supprimée en 1921, ses trois sections sauf

celle du secondaire furent rattachées à l'École normale William Ponty. Cette école normale se composait désormais de la section de formation des instituteurs, la section préparatoire à l'École de médecine, la section commerciale et administrative. En même temps que cette réorganisation, elle prit de nouveau le nom d'« École William Ponty ».

C'est ainsi que le système sous la charte de l'enseignement s'acheva dans ses grandes lignes au début des années 1920. Il se présentait ainsi: 6 ans en école primaire élémentaire, 2 ans en EPS, 3 ans à l'École William Ponty et 3 ans à l'École de médecine (Pour les changements du système, voir la figure 1-1).

Quant à l'enseignement secondaire, il était constitué du seul « Lycée Faidherbe », premier établissement de ce niveau en AOF, créé à Saint-Louis, en novembre 1920 (Benoist, p.145; Schachter-Morgenthau, p.13). Malgré la ressemblance de noms, le Lycée Faidherbe était une institution tout à fait différente de l'École Faidherbe. Les études dans ce lycée furent sanctionnées dès 1924 par le Brevet de capacité coloniale, formule africaine de baccalauréat admis en équivalence du baccalauréat métropolitain (Désalmand, p.181 et p.194).

Dans le domaine de l'enseignement professionnel, le Gouvernement général supprima en 1924, le statut fédéral accordé à l'École Pinet-Laprade, seule école professionnelle fédérale jusqu'alors, et chargea les EPS des différentes colonies, de la formation professionnelle, tandis que l'ancienne École Pinet-Laprade fonctionnait comme école d'apprentissage de la circonscription de Dakar. Cette mesure de décentralisation entraîna d'abord le développement des sections professionnelles dans les EPS, et, à partir de l'année 1927, la création des écoles professionnelles. Les écoles professionnelles fonctionnaient à Dakar, Saint-Louis, Cotonou, Conakry, Abidjan, Niamey, Bamako et Ouagadougou (la dernière disparut peu après la suppression de la Colonie de la Haute-Volta en 1932) (Ibid., p.177 et pp.195-196). En 1939, l'École technique supérieure, une école fédérale professionnelle qui s'ouvrit à Bamako, grâce au recrutement d'élèves sortis d'EPS, se chargea de la formation des cadres secondaires des travaux publics (géomètres, topographes, surveillants des travaux publics et dessinateurs) (Benoist, p.146).

À cause du développement accéléré des écoles de brousse, l'augmentation du nombre des maîtres indigènes demeurait un souci aigu pour l'administration. Trois écoles normales furent ainsi créées dans les années 1930: l'École normale rurale de Katibougou, fondée en 1934 près de Bamako, appelée aussi l'École Frédéric Assomption en souvenir d'un chef de service dévoué de l'enseignement au Soudan, avec un programme accentué d'étude des pratiques agricoles; l'École normale rurale de Dabou en Côte d'Ivoire, ouverte en 1936 pour la formation des « moniteurs » (dès 1944, les études à Dabou furent sanctionnées par le diplôme d'instituteur); enfin, l'École normale de filles créée en 1938 à Rufisque et comprenant la section des instituteurs et celle des sages-femmes. Entre temps, l'École William Ponty fut transférée à Sébikotane en 1938.

Ces trois nouvelles écoles normales ne satisfaisaient cependant pas toute la demande en maîtres indigènes, parce que la plupart des admis pensaient que le

service dans les écoles de brousse n'était pas intéressant; jeunes gens et jeunes filles préféraient d'autres professions comme, pour les sortants de Katibougou, surveillants d'agriculture et, après le stage à l'École forestière du Banco en Côte d'Ivoire, agents des eaux et forêts. Pour les jeunes filles venant de Rufisque, sage-femme était la profession qui paraissait la plus avantageuse parce qu'elle permettait à celles qui le souhaitaient d'entrer à l'École de médecine pour leur perfectionnement (Thompson et al., p.525).

Dans l'obligation de pourvoir immédiatement les écoles de brousse en maîtres, l'administration recruta comme moniteurs auxiliaires les jeunes gens qui n'étaient munis que du CEPE. Cet essai ayant eu du succès, l'administration entreprit la formation accélérée des moniteurs en créant des « cours normaux », écoles normales de statut subalterne, destinées aux candidats en possession du CEPE et qui leur dispensaient un enseignement pédagogique d'une durée de deux ans sanctionné par le titre de moniteur (Capelle, p.31). À cette époque, des cours normaux de moniteurs fonctionnaient à Dabou, Sévaré, Sikasso, Bafoulabé, Saint-Louis, Kankan, Abomey et Atakpamé (Désalmand, p.205).

Comme le montre le système décrit ci-dessus, l'« ancien régime » de l'enseignement était élaboré pour satisfaire notamment les besoins en cadres adjoints servant l'administration coloniale dans des domaines comme l'enseignement (instituteurs indigènes et moniteurs), la santé (aides-médecins, pharmaciens et sages-femmes) et l'administration (commis d'administrateurs). Avant 1945, il n'y avait que deux lycées gérés suivant la même règle que celle de la métropole: l'un était le Lycée Faidherbe mentionné plus haut et l'autre le Lycée de Dakar créé en 1936, qui s'appela dès 1939 le Lycée Van Vollenhoven. Des cours préparatoires au baccalauréat étaient organisés dans ces lycées, mais l'entrée n'était autorisée qu'aux « citoyens », c'est-à-dire, aux ressortissants français, citoyens des quatre communes du Sénégal (Saint-Louis, Dakar, Gorée et Rufisque) et à quelques « assimilés ».

Sauf le Brevet de capacité colonial, diplôme délivré en AOF équivalent au baccalauréat métropolitain, tous les certificats et les titres acquis dans l'enseignement en AOF n'avaient aucune validité en dehors de la fédération. Une fois, en 1927, l'administration coloniale d'alors tenta l'implantation des programmes pédagogiques et le titre de Brevet élémentaire en vigueur en métropole, mais cette tentative fut qualifiée de prématurée et abandonnée tout de suite. L'« alignement » du système de l'AOF sur celui de la métropole ne commença qu'après la déclaration de l'Union française en 1946.

Les tableaux 1-1, 1-2 et 1-3, et la figure 1-2 montrent la situation de l'enseignement en AOF juste avant le déclenchement de la Deuxième Guerre Mondiale.

2.2 LA SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE

En décembre 1906, 3 ans après l'introduction de la charte de l'enseignement, la Côte d'Ivoire avaient 34 écoles (3 écoles régionales, 20 écoles de village, 1 école publique professionnelle, 8 écoles privées et 2 écoles privées professionnelles) et le nombre d'élèves atteignait 571 (288 dans les écoles publiques et 283 dans les écoles privées sauf les écoles coraniques) (Désalmand, p.264).

Bingerville, le chef-lieu de cette colonie de 1900 à 1934, était un véritable centre d'enseignement et hébergeait dès 1911 un groupe scolaire central, qui comprenait une EPS, une école de village, une section de formation de moniteurs, une section administrative et commerciale (agents de la poste, écrivains publics et infirmiers), une école professionnelle (bois et forge) et l'Orphelinat de métis. En 1911, 206 élèves y étudiaient. Ce groupe scolaire s'appela officiellement, dès 1918 « EPS de Bingerville » (Désalmand, pp.272-280).

Bien que le défaut de données rende difficile la détermination du nombre des écoles et leur emplacement dans le territoire à cette époque, il paraît que plus de 50 écoles publiques fonctionnaient dans les années 1920. Selon un rapport de l'Inspecteur des écoles de l'époque, il y avait 55 écoles publiques (1 EPS, 1 Orphelinat, 1 école de filles, 8 écoles régionales, 44 écoles élémentaires et préparatoires) (Désalmand, p.264). Un historien ivoirien nous enseigne qu'en 1930, 8 écoles régionales et 43 écoles de villages ainsi distribuées (Kipré, p.20):

- 8 écoles régionales à Korhogo, Man, Bouaké, Dimbokro, Sassandra, Grand-Lahou, Abidjan et Bingerville;
- 43 écoles de villages à Odienné, Boundiali, Kong, Bouna, Touba, Séguéla, Mankono, Danané, Vavoua, Béoumi, Zouénoula, Toulépleu, Douékoué, Guiglo, Daloa, Bouaflé, Taï, Buyo, Issia, Sinfra, Oumé, Gagnoa, Soubré, Lakota, Divo, Dabakala, Bondoukou, Mbahiakro, Tiébissou, Bocanda, Toumodi, Bongouanou, Abengourou, Tiassalé, Agboville, Adzopé, Tabou, Fresco, Jacqueville, Dabou, Alépé, Aboisso et Assinie.

À ces écoles publiques, s'ajoutaient les écoles privées dirigées par les missionnaires. À cause de la politique de laïcisation, les missionnaires catholiques furent obligés de fermer la plupart de leur écoles. Leur nombre était de 15 en 1906 si bien qu'il n'y avait plus qu'une école missionnaire en 1916. À la suite de l'atténuation de l'anticléricisme après la Première Guerre mondiale, le Gouvernement général permit aux missionnaires de reprendre leur activité dans le domaine de l'enseignement. En Côte d'Ivoire, il semble qu'une vingtaine d'écoles étaient dirigées par des missions catholiques dans les années 1930, tandis que les missions protestantes géraient seulement 3 écoles en 1938 (Désalmand, pp.111-112, pp.131-135 et p.146).

L'École normale rurale de Dabou, comme nous l'avons déjà montré, fonctionnait depuis 1936 comme troisième école normale interfédérale. En 1937, une EPS de filles fut aussi créée à Bingerville.

Dans le domaine de l'enseignement professionnel, l'École professionnelle d'Abidjan était ouverte depuis 1906. Dans la période avant la Première Guerre mondiale, des sections professionnelles furent insérées au groupe scolaire de Bingerville et aux écoles régionales d'Abidjan, Grand-Bassam et Dimbokro. Après la décentralisation de l'enseignement professionnel entamée par la suppression de l'École Pinet-Laprade en 1921, l'École professionnelle d'Abidjan commença à se développer. Cette école avait pour but de former des ouvriers du bois, du fer et de l'imprimerie, et les études étaient validées par le Certificat d'ouvrier. En 1941 elle prit le nom « École Clozel » (Ibid., pp.285-291).

Le tableau 1-4 montre l'évolution de l'enseignement en Côte d'Ivoire avant 1945.

3. L'ENSEIGNEMENT DANS LA PÉRIODE APRÈS 1945

3.1 RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT EN AOF: L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Au niveau de l'enseignement, les quinze années comprises entre la fin de la Deuxième Guerre Mondiale et 1960, année de l'achèvement des indépendances de toutes les anciennes colonies constitutives de l'AOF, furent marquées par la tension entre deux tendances contradictoires; l'une était l'« alignement » du système colonial sur celui de la métropole: cette politique était motivée par la notion d'« Union française » et d'« association » ; l'autre tendance avait pour but de maintenir le statu quo de l'ancien régime: cette orientation était basée sur la crainte provoquée par l'abolition du code de l'indigénat et par les privations des privilèges des fonctionnaires-ressortissants, et sur le refus de l'ingérence du Ministère de l'éducation nationale dans les affaires coloniales que le Ministère de la France d'outre-mer monopolisait.

La réforme de l'après-guerre fut déclenchée par l'arrêté du 22 août 1945, qui prescrivait l'« alignement » de l'enseignement primaire élémentaire en AOF sur celui de la métropole et la prolongation de la durée des études en EPS à quatre ans. Au 6 décembre 1946, le Gouverneur général Barthes exprima aux gouverneurs des colonies son intention de « faire appliquer en AOF, par toute une série de décisions, les textes qui [régissaient] en France l'organisation de l'Enseignement Public ». Selon lui, il s'agissait « du choix des Professeurs et des Maîtres, de la nature des Écoles, des maxima de service ou des programmes des examens et des concours », et il voulait se conformer « en les adoptant intégralement ou avec quelques modifications, s'il y [avait] lieu, aux textes émanant du Ministère de l'éducation nationale » (Cité par Capelle, op.cit., p.40). Le Gouverneur général avait appelé comme directeur général de l'enseignement en AOF un profes-

seur qui avait le rang et les prérogatives de recteur. Sous l'administration de Barthes, d'importantes réformes avaient été introduites: pendant l'année scolaire 1946/47, les EPS furent réorganisées en collèges modernes; trois lycées classiques furent ouverts à Abidjan, Conakry et Cotonou; en 1947, la fondation de l'« Académie de l'AOF » fut proclamée, et l'année suivante les inspections d'académie et les inspections primaires furent créées dans le cadre de cette académie.

L'Académie d'AOF était une circonscription qui englobait la fédération toute entière. Elle était dirigée par un Recteur, envoyé par le Ministère de l'éducation nationale auprès du Ministère de la France d'outre-mer et chargé de l'administration de l'enseignement en AOF sous la délégation du Gouverneur général. L'Académie d'AOF était divisée en 7 inspections d'Académie, chacune d'elles correspondait à une colonie, sauf la Mauritanie qui était incorporée à l'inspection du Sénégal. Les inspecteurs d'Académie, qui avaient remplacé les chefs de service de l'enseignement dans l'ancien régime, s'occupaient de l'administration au niveau de chaque colonie. Ils contrôlaient directement l'enseignement du deuxième degré, l'enseignement technique et indirectement l'enseignement primaire par l'intermédiaire des inspecteurs primaires. Ces derniers se chargeaient de l'enseignement primaire et leur compétence était délimitée par les inspections primaires au nombre de 21 en AOF. (Capelle, p.50. Voir aussi le tableau 1-5).

D'importantes réformes furent effectuées surtout dans le domaine de l'enseignement du deuxième degré. Durant la guerre, le Gouvernement général autorisa l'ouverture de cours secondaires privés à Abidjan et à Bamako. Ils furent officialisés respectivement en 1945 et en 1946 et devinrent le Lycée classique d'Abidjan et celui de Bamako. En avril 1946, le cours préparatoire au baccalauréat fut ouvert à l'École William Ponty, toujours à Sébikotane. En juin 1947, les premiers examens du baccalauréat en AOF eurent lieu à Dakar, Saint-Louis et Bamako. Il y eut au total 61 reçus, 18 à la seconde partie (dont 8 Africains) et 43 à la première partie (dont 18 Africains) (Benoist, pp.145-146).

À partir de la rentrée scolaire de 1947, le premier cycle du secondaire fut uniformisé et commença en classe de 6^e dans les lycées et les collèges. Après cette uniformisation, le Brevet d'études du premier cycle (BEPC) fut introduit et le premier examen eut lieu à la fin de la même année scolaire. Les études dans les cours normaux, leur durée étant élargie à 4 ans en 1944, furent sanctionnées par le Brevet élémentaire (BE). Dès 1951, les écoles normales recrutèrent par concours les élèves qui avait été admis au BEPC ou au BE. Les trois premières années d'études étaient consacrées à la préparation au baccalauréat et la quatrième à la formation pédagogique (Benoist, pp.267-268).

Enfin, jusqu'au début des années 1950, le système de l'enseignement en AOF était fixé comme suit (Voir aussi la figure 1-3):

- L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ: 6 ans d'études constituées du cours préparatoire (CP), du cours élémentaire (CE) et du cours moyen (CM), d'une durée respective de 2 ans, et sanctionnées par le Certificat d'études primaires élémentaires (CEPE)

- L'ENSEIGNEMENT DU DEUXIÈME DEGRÉ: qui durait 4 ans au premier cycle et 3 ans au seconde cycle. Le premier cycle, dont l'entrée n'était autorisée qu'aux élèves déclarés admis au CEPE, se faisait dans les collèges (modernes et classiques) et était validé par le Brevet études du premier cycle (BEPC), qualification nécessaire pour l'entrée au seconde cycle; le premier cycle se déroulait aussi dans les cours normaux et complémentaires, mais il était couronné par le Brevet élémentaire (BE); les candidats munis du BE pouvaient devenir instituteurs adjoints. Le seconde cycle se faisait dans les lycées et dans les écoles normales et était sanctionné par le baccalauréat.
- L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE: 4 ans d'études dans les collèges techniques, sanctionnées par le Brevet d'études industrielles (BEI) ou le Brevet d'études commerciales (BEC); 3 ans d'études dans les centres d'apprentissage ou les centres d'apprentissage de métiers féminins, validées par le Certificat d'aptitudes professionnelles (CAP).

De 1948 à 1957, dans l'ensemble de l'AOF, le nombre d'écoles primaires et d'élèves s'était accru et était passé, respectivement de 915 à 2 339 (294% d'augmentation) et de 121 200 à 356 800 (194% d'augmentation). Le nombre d'élèves du deuxième degré, y compris les élèves de l'enseignement technique, avaient augmenté de 2 576 en 1938, puis était passé de 6 486 en 1948, à 21 902 en 1957. Bien que la croissance quantitative fût indéniable, le taux de scolarisation demeurait le même soit 13,4%. Le taux de filles dans les écoles primaires n'atteignait que 32 % en 1958, et dans le deuxième degré, le taux de participation féminine avait baissé de 25% en 1957 (Voir les tableaux 1-6, 1-7 et 1-8).

Pour l'enseignement secondaire, il existait en AOF (Benoist, p.269):

- 7 lycées et collèges classiques, à Dakar, Saint-Louis, Bamako, Abidjan, Niamey, Porto-Novo et Conakry, tous mixtes sauf le dernier;
- 17 collèges modernes, dont 11 pour les garçons à Dakar, Thiès, Saint-Louis (Sénégal), Rosso (Mauritanie), Diré (Mali), Ouagadougou, Bobo-Dioulasso (Haute-Volta), Conakry (Guinée), Porto-Novo (Dahomey), Bingerville et Bouaké (Côte d'Ivoire), et 6 pour les filles à Dakar, Saint-Louis, Bamako, Conakry, Porto-Novo et Bingerville;
- 22 écoles normales et cours normaux, dont 18 pour les garçons à Sébikotané, Mbour (Sénégal), Boutilimit (Mauritanie), Bafoulabé, Sévaré, Sikasso, Banankoro (Soudan), Niamey, Tahoua (Niger), Koudougou, Ouahigouya (Haute-Volta), Kankan, Boké (Guinée), Parakou (Dahomey), Daloa, Dabou, Guiglo, Bouaké (Côte d'Ivoire), et 4 pour les filles à Rufisque (Sénégal), Ouahigouya (Haute-Volta), Abomey (Dahomey) et Conakry (Guinée);
- 6 collèges techniques à Dakar, Saint-Louis, Bamako, Conakry, Abidjan et Cotonou.

Malgré le développement de l'enseignement secondaire, sa capacité d'accueil en AOF était toujours restreinte par rapport aux candidats à la 6^e, de sorte

que l'année 1948, 574 élèves, bénéficiant de bourses fédérales ou territoriales, se rendirent en métropole pour suivre un enseignement secondaire ou technique. Le directeur général de l'enseignement d'AOF, qui se préoccupait de la situation lamentable, au niveau moral, sanitaire et financier, des boursiers et qui avait noté le taux élevé d'échecs, décida que, désormais, les études secondaires seraient données à l'intérieur de l'AOF, sauf la formation spécialisée pour laquelle il n'existait aucune structure d'accueil (Ibid., pp.269-270). Par conséquent, au niveau secondaire et technique, le taux de boursiers en métropole baissa considérablement (Voir le tableau 1-9). Le montant annuel de la bourse allouée aux élèves d'AOF en métropole était de 120 250 FCFA pour un élève du premier cycle et de 127 000 FCFA pour un élève du deuxième cycle. Les élèves du secondaire résidant en AOF pouvaient toucher 55 500 FCFA lorsqu'ils étaient à l'internat et 27 750 FCFA à l'externat (taux annuel en 1958) (Haut commissariat de la République en AOF, p.119).

3.2 LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT EN CÔTE D'IVOIRE

Au niveau de la scolarisation dans l'enseignement primaire, il y avait en 1957 une différence nette entre les colonies de haute participation (28,0% au Dahomey, 25,5% en Côte d'Ivoire et 23,7% au Sénégal) et celles de participation basse (9,8% en Guinée, 8,0% au Soudan, 6,8% en Mauritanie, 6,6% en Haute-Volta et 3,4% au Niger) (Ibid., p.115).

Comme le montre le tableau 1-10, la Colonie de la Côte d'Ivoire connut, pendant 8 ans, de 1950 à 1958, 412% d'augmentation du nombre d'élèves à l'exception de l'enseignement technique. Au niveau primaire, les effectifs avaient été de 32 259 en 1950 et atteignaient 165 233 en 1958 soit un taux annuel d'augmentation de 19,4 %. Même au niveau secondaire les effectifs augmentaient. Ils passèrent de 1 268 en 1950 à 6 149 en 1958.

En 1958, la Côte d'Ivoire avait un lycée classique, une école normale, quatre collèges modernes dont un de filles, 17 cours normaux et complémentaires, un collège technique et quatre centres d'apprentissages (Voir le tableau 1-11).

Au moment où les inspections primaires furent introduites, il n'y en eut que 3 en Côte d'Ivoire. Mais, à la fin de l'année 1958, 11 inspections primaires y fonctionnaient. Le personnel augmentait au fur et à mesure de la multiplication régulière des écoles et leur nombre s'élevait à 3 176 en 1958.

Cependant, le taux de scolarisation était inégal entre les différents cercles. Plus de 60% des enfants scolarisables fréquentaient des établissements scolaires dans les quatre cercles du Sud-Est (Abengourou, Aboisso, Agboville et Lagune) et leur nombre (56 167) représentait 34% des effectifs totaux ivoiriens. Mais aux cercles d'Odienné, Korhogo et Séguéla, le taux de participation était de moins de 20% et le nombre d'élèves de ces trois cercles n'était que de 11 480, soit 6,9 % du nombre total

du territoire. Comme le montre le tableau 1-11, les établissements du seconde degré se concentraient notamment au Sud-Est (Abidjan, Dabou, Bingerville et Adzopé).

3.3 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LES ÉTUDES EN MÉTROPOLÉ

Suivant l'arrêté du 6 avril 1950, fut créé l'Institut des hautes études de Dakar (IHED) constitué de quatre écoles: l'École supérieure de droit (3 ans d'études pour la licence en droit), l'École préparatoire de médecine et de pharmacie (les 2 premières années pour doctorat en médecine), l'École supérieure de lettres et l'École supérieure de sciences. Cet institut comportait à l'origine trois institutions: le Centre d'examens créé en juillet 1949 à Dakar pour le certificat d'études PCB (Physique-Chimie-Biologie) nécessaire à l'examen d'entrée à l'École de médecine; le Centre d'examens pour la licence en droit créé toujours à Dakar en octobre 1949 en tant qu'organisme adjoint à l'Université de Bordeaux; et l'École de médecine de l'AOF créée en 1918, qui était chargée de la formation de nombreux médecins et pharmaciens africains et qui avait été réorganisée en août 1944 en une seule école de médecine interfédérale commune à l'AOF et l'AEF (Afrique équatoriale française).

Le nombre d'étudiants de l'IHED était de 264 en 1952, 392 en 1953 et 407 en 1954 (Benoist, p.271). Par l'arrêté du 24 février 1957, l'IHED devint université de plein exercice. Suite à cet arrêté, l'École de médecine constitutive de l'IHED devint l'École nationale de médecine et de pharmacie et, à partir de l'année scolaire 1957/1958, y fut ouvert le cours de préparation au doctorat (de la 4^e à la 6^e année).

La section vétérinaire de l'École de médecine et de pharmacie de Dakar fut scindée en 1925. Elle fonctionna désormais en tant qu'organisme autonome et fut transférée à Bamako. En juillet 1946, cette section fut réorganisée en École africaine de médecine vétérinaire et délivra le titre de vétérinaire africain. L'École technique supérieure de l'AOF fondée en 1939 à Bamako, et que nous avons mentionnée plus haut, fut élargie par l'adjonction de la section des géologues et des prospecteurs en 1946 et par la modification en 1947 de la section des dessinateurs en deux sections: celle des dessinateurs en bâtiment et des architectes et celle du génie civil. Enfin, elle fut réorganisée à partir de la rentrée scolaire de 1950 et devint l'École des travaux publics de l'AOF (Benoist, p.146).

Malgré la réclamation des députés africains, l'élargissement de l'enseignement supérieur en AOF n'avancait que lentement à cause de la résistance de la part du Ministère de la France d'outre-mer à une réforme qui aurait permis au Ministère de l'éducation nationale de s'immiscer dans les affaires coloniales. Cette situation obligeait les étudiants à se rendre en métropole pour entamer ou continuer leurs études supérieures. Le nombre de boursiers en métropole, au niveau supérieur, augmentait régulièrement: 164 en 1948, 171 en 1951, 221 en 1952, 327 en 1954 et enfin 695 en 1957 (Ibid., p.147; Haut commissariat de la République en AOF, p.118).

Le taux annuel des bourses, compris entre 220 000 et 367 000 FCFA, variait en fonction de l'âge du boursier, de la nature de ses études, de la classe suivie, de la situation du logement et de la situation personnelle (marié ou célibataire) (Benoist, p.274). Le taux de bourse était aussi élevé que le prix moyen de fonctionnement annuel d'une classe primaire de 40 élèves. En 1957, le Gouvernement général d'AOF et les gouvernements des colonies ensemble, réservaient 238,9 millions de FCFA aux boursiers en métropole, soit 45,4% du montant total destiné aux bourses (Haut commissariat de la République en AOF, p.119).

Le Ministère de la France d'outre-mer se chargeait d'assurer en métropole, un logement aux étudiants d'outre-mer. Notamment, il construisit en 1951, à la Cité universitaire de Paris, une Maison de la France d'outre-mer avec 120 chambres. Le même ministère, en vue d'une aide matérielle et morale aux étudiants d'outre-mer, créa en 1955 l'Office des étudiants d'outre-mer. Le gouvernement d'AOF, quant à lui, acheta un hôtel de 80 chambres, à Paris, pour l'hébergement des étudiants ouest-africains (Benoist, p.274).

Depuis 1945, plusieurs associations d'étudiants africains avaient vu le jour dans différentes villes: Paris, Toulouse, Lyon, Bordeaux, etc. La Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (FEANF) fut formée le 1^{er} janvier 1951. Après le rapatriement du secrétaire général Amadou Mahtar Mbow, la tendance modérée fut éliminée du comité exécutif et la fédération allait s'approcher de plus en plus de la tendance communiste (Ibid., p.275).

3.4 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN CÔTE D'IVOIRE

Avant que le Centre d'études supérieures d'Abidjan commençât à fonctionner, l'année scolaire 1958/1959, avec 133 d'étudiants, les Ivoiriens qui suivaient des études supérieures devaient se rendre à Dakar ou en métropole. Les boursiers ivoiriens en métropole étaient de 220 en 1957 et de 152 en 1958, répartis dans diverses spécialités comme le tableau 1-12 le montre. Selon la même source, en 1957, il y avait aussi 171 étudiants ivoiriens à Dakar et 740 étudiants non boursiers en France.

Le fait que le gouvernement du territoire de Côte d'Ivoire consacra 115 millions du budget local pour les bourses en 1957 montre sa volonté d'encourager l'enseignement supérieur. La Côte d'Ivoire était, en effet, l'un des deux « grands patrons » en AOF pour les boursiers, l'autre étant le Dahomey. Ces deux territoires versaient les trois-quarts du budget local des bourses aux boursiers en métropole (en 1957, 77,5% pour le Dahomey et 75% pour la Côte d'Ivoire). Le montant du budget pour les boursiers en métropole était de 86,63 millions pour la Côte d'Ivoire et de 81 millions pour le Dahomey. La somme totale, 167,63 millions de francs, représentait 70,2% du budget général de la fédération et des territoires destiné aux boursiers en métropole (Haut commissariat de la République en AOF, p.119).

Le Centre d'études supérieures d'Abidjan comprenait trois écoles de droit,

de lettres et de sciences. Le centre avait été réorganisé et devint l'Université nationale d'Abidjan en 1964.

(Akira Sato)